

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LONGCHAMP MAGELLAN BALANCED FUND

(Compartiment de l'OPCVM « LONGCHAMP INVEST »)

Part A (ISIN FR0013277894)

Ce FCP est géré par Longchamp Asset Management

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment Longchamp MAGELLAN BALANCED Fund (ci-après « le COMPARTIMENT ») a pour objectif de réaliser, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, composé pour 50% MSCI WORLD net total return Eur (Dividendes nets réinvestis) et 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate total return unhedged Eur (Coupons réinvestis).

Pour réaliser cet objectif, le COMPARTIMENT investira indifféremment en actions, contrats futures sur actions, obligations, contrats futures sur taux d'intérêt, fonds actions, fonds obligataires, fonds globaux, ou ETF sur actions ou sur obligations en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Le gérant pourra également investir dans des produits dérivés listés ou de gré à gré (options, futures, forward, swap de volatilité, de variance, de dividende, ou de corrélation, produits dérivés de taux, Exchange Traded Note) sur les classes d'actifs auxquels le fonds est exposé.

La gestion de l'exposition aux actions sera fondée sur i) une analyse fondamentale qui pourra conduire à des investissements directs en ETF, fonds actions (grandes et petites capitalisations, pays émergents), indices ou actions ; ii) une approche quantitative dont l'objectif sera de capturer les primes de risque sur les stratégies de type « gain de portage », « d'effet momentum », de « retour à la moyenne » ou encore « d'arbitrage structure par termes » (définies dans le prospectus) présentes sur les marchés dérivés. Ainsi le compartiment pourra implémenter des stratégies tirant profit de la structure par terme des futures sur indices de volatilité ou d'autres stratégies permettant des captures de primes de risques liées aux marchés actions et obligataires.

La gestion de l'exposition obligataire conduira l'équipe de gestion à investir dans une sélection d'obligations « investment grade » ou des fonds gérés activement par des sociétés de gestion spécialisées. Le Fonds ne peut investir que dans des titres libellés en Euro, il n'est donc pas exposé directement au risque de change. Toutefois, dans le cadre d'investissement en parts et/ou actions d'OPC détenant des titres libellés en devise, le Fonds peut être exposé indirectement au risque de change. L'exposition nette au risque de change sera comprise entre -100% et +100% de l'actif net. Les devises auxquelles le fonds pourra être exposé sont celle des pays de l'OCDE, Hong-Kong et Singapour, et marginalement à des devises de pays émergents.

Le processus d'investissement demeure discrétionnaire: i) dans l'implémentation des positions en fonction des conditions et des opportunités de marché, ii) dans la sélection des stratégies de capture de prime de risque sur actions et obligations, iii) dans le choix d'investissement des stratégies et des fonds d'investissement dédiés à l'exposition obligataire (emprunts d'état, crédit high grade/high yield, convertibles, dettes hybrides, obligations de pays émergents).

Le COMPARTIMENT aura recours à des instruments dérivés traités sur des marchés organisés ou de gré à gré pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Le portefeuille sera géré de façon à ce que l'exposition globale n'entraîne pas une VaR (Value-at-Risk) à 99% à 20 jours ouvrés supérieure à 20% de l'actif net du COMPARTIMENT. Le COMPARTIMENT aura une fourchette de sensibilité au risque de taux compris entre -10 et 10 (dont une contribution en sensibilité possible entre -5 et 5 en obligations émergentes et/ou high yield) et pourra avoir une exposition nette comprise entre -100% à +100% aux marchés actions (dont une exposition entre -50% et +50% aux actions de petite capitalisation et/ou aux actions des pays émergents).

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans.

Ce COMPARTIMENT pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

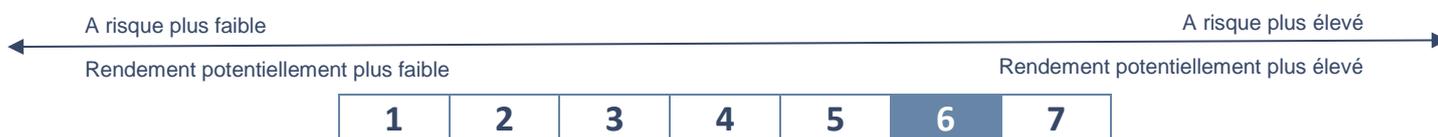
**Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés tous les jours ouvrés jusqu'à 15h (J-1), heure de Paris à l'exception des jours fériés au sens de l'article L 3133-1 du Code du Travail et/ou des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext Paris SA) et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour ouvré suivant (J).

Les règlements/livraisons y afférents interviennent dans les 3 jours de Bourse ouvrés non fériés qui suivent la date de la valeur liquidative.

La valeur liquidative du COMPARTIMENT est calculée tous les vendredis, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris, dans ce cas, la valeur liquidative sera calculée sur les cours de clôture de bourse du premier jour ouvré suivant.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :** Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du COMPARTIMENT et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du COMPARTIMENT. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du COMPARTIMENT est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. Ce COMPARTIMENT est classé en catégorie « 6 » compte tenu des moteurs de performance de la stratégie d'investissement fondée sur des investissements directs et des stratégies de capture de risque pouvant entraîner une certaine volatilité. Il est à noter que la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé

à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'utilisation des Instruments Financiers à Terme (IFT) :** Afin de réaliser son objectif de gestion, le COMPARTIMENT a recours à des IFT pouvant être affectés par différents types de risque (liquidité et volatilité en particulier). La réalisation de ces risques pourra entraîner une augmentation de la volatilité du COMPARTIMENT et une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du COMPARTIMENT, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Le pourcentage indiqué est le taux maximum pouvant être appliqué au montant des souscriptions ou des rachats au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le COMPARTIMENT sur une année	
Frais courants (*)	1,75%
Frais prélevés par le COMPARTIMENT dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	10% TTC de la performance annuelle nette de frais du COMPARTIMENT au-delà de 50% MSCI WORLD TR EUR / 50% Bloomberg Barclays Global Agg. TR unhedged EUR, avec reset annuel

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur une estimation des frais qui seront prélevés pour le premier exercice. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce COMPARTIMENT disponible sur le site internet [www.longchamp-am.com](http://www.longchamp-am.com). Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le COMPARTIMENT lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

LONGCHAMP MAGELLAN BALANCED FUND a été créé en 2017. Les performances inférieures à une année civile ne peuvent en aucun cas être affichées.

Elles seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à fin 2018.

**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur tient compte de la capitalisation des intérêts.

- DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT : 15/12/2017

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE

## INFORMATIONS PRATIQUES

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE COMPARTIMENT (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le prospectus du COMPARTIMENT et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Longchamp Asset Management - 30 rue Galilée - 75116

Ou par email à [ir@longchamp-am.com](mailto:ir@longchamp-am.com)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS** : LONGCHAMP Asset Management.

**REGIME FISCAL** : Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du COMPARTIMENT peuvent être soumis à taxation. Le COMPARTIMENT n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le COMPARTIMENT ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le COMPARTIMENT dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du COMPARTIMENT.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du COMPARTIMENT.**

Ce COMPARTIMENT est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
LONGCHAMP Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **25/01/2018**.